

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 07 février 2017, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTIN**, Maire.

Présents : M. CROUZIER – M. CORRE – M^{me} GAILLE – M. MEUNIER – M^{me} GRENIER (Adjoints) – M. POTIGNAT – M^{me} SABATIER – M. QUAIRE (conseillers délégués) – M. BACOT – M. BLANCHET – M^{me} FINAT – M^{me} JAYAT – M^{me} GUILLET – M^{me} GRINCOURT-SCHLUMBERGER – M. JOURDAIN – M^{me} HORIOT (Conseillers municipaux).

Représentés : M^{mes} BOUILLON, BRADEL et M^{elle} ARNOUX, MM. BOUCHARD, MAIRAL et CHAPELLE

M^{me} GUILLET a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION du compte rendu du 09 janvier 2017 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1/ DEMANDES DE SUBVENTION

a) Dotation d'équipements des Territoires Ruraux (DETR)

- Accessibilité des Handicapés : les travaux d'accessibilité de divers bâtiments communaux, dont le coût prévisionnel s'élève à 78 250^{€HT} soit 93 900^{€TTC}, sont éligibles à une aide de l'Etat de 50% du montant HT soit 39 125[€]. Le projet sera réalisé au cours des années 2017 et 2018.

- Programme général : les travaux d'aménagement de divers bâtiments communaux et l'acquisition d'équipements sportifs, dont le coût prévisionnel s'élève à 113 582,13^{€HT} soit 136 298,56^{€TTC}, sont éligibles à une aide de l'Etat de 30% du montant HT soit 34 074,64[€].

b) Conseil Départemental

- Eglise : pour la réfection d'une partie de la toiture de l'église et la mise aux normes de ses installations électriques, une subvention dans le cadre de la thématique « Patrimoine » est sollicitée d'un montant de 5 308,27€ (30% du HT), sur un montant total de 17 694,22^{€HT} (21 233,06^{€T.T.C.}).

- Equipements sportifs : pour l'installation d'une main courante autour du terrain de football avec un abri joueurs/arbitres, filets pare-ballon, clôture et bancs de touche, une subvention est sollicitée de 15 706,19€ (30% du HT) sur un montant de 52 353,96^{€HT} (62 824,75^{€T.T.C.}).

- Amendes de police : pour l'installation des infrastructures de sécurité routière (dos d'ânes, chicanes et panneaux de circulation appropriés), une subvention est sollicitée de 9 324€ (30% du HT) sur un montant de 31 082,96^{€HT} (37 299,55^{€T.T.C.}).

- Terrain des Amis des Arbres : afin de permettre à l'association « Les amis des arbres » de poursuivre ses activités environnementales et pédagogiques à destination des écoles et des arboriculteurs amateurs, une participation de 3 600€ est demandée au député Gérard CHARASSE au titre de sa réserve parlementaire, contribuant ainsi à la création d'un réseau de stockage d'eau de pluie et à l'élaboration de multiples points d'arrosage, pour un montant global de 8 781,60^{€TTC}.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil pour solliciter ces subventions.

2/ TIPI

Le Maire propose d'instaurer un service de paiement des Titres par Carte Bancaire sur Internet (TIPI), permettant aux usagers des services communaux (activités de la Maison de l'Enfance, restauration scolaire,...) de payer leurs factures par internet ; et de signer la convention ci-jointe en partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques. Accord à l'unanimité du Conseil.

3/ BUDGET 2017

Afin de respecter le délai légal de paiement de factures reçues, le Maire propose que le Conseil l'autorise à les payer avant le vote du budget 2017 ; en contrepartie, le Conseil Municipal doit s'engager à inscrire au Budget de l'exercice les crédits correspondants aux dépenses engagées, dans la limite ci-dessous :

- montant des crédits d'Investissement inscrits au Budget N-1 : 1 654 948,00 €.
- annuité en capital de la dette (débit des comptes 16) : 145 000,00 €.
- crédits d'Investissement à prendre en compte : 1 509 948,00 €

Autorisation dans la limite du 1/4 des crédits ci-dessus : 377 487,00 €.

Propose d'engager les crédits d'investissement suivants avant le vote du BP 2017 :

- opération 10802 Atelier 2017 : 1 070€
- opération 10902 Eglise 2017 : 968€
- opération 11202 Ecole maternelle 2017 : 19 060€
- opération 14202 Local Pétanque 2017 : 25 710€
- opération 14602 Bibliothèque 2017 : 180€

Accord unanime des membres du Conseil.

4/ BUDGET 2017 : vote des taux des 3 taxes locales

Considérant que l'équilibre du budget primitif 2017 permet le maintien des taux des 3 taxes directes locales, le Maire propose le maintien des taux pour l'année 2017 tel qu'énoncé dans le tableau ci-dessous :

| | TAXES 2016 | TAXES 2017 |
|--------------------------|-------------------|-------------------|
| Taxe d'habitation | 6,78 | 6,78 |
| Taxe foncière (bâti) | 7,45 | 7,45 |
| Taxe foncière (non bâti) | 30,79 | 30,79 |

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à la majorité (contre : Monsieur JOURDAIN), le maintien des taux tel qu'énoncé dans le tableau ci-dessus.

5/ CIID : commission intercommunale des impôts directs

Suite à la fusion de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et la Communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise, qui a entraîné la création d'un nouvel EPCI (« Vichy Communauté »), il convient de désigner 2 titulaires et 2 suppléants susceptibles de siéger à la CIID de Vichy Communauté, pour représenter la commune de CREUZIER-LE-VIEUX.

Le Maire propose de désigner en qualité de commissaires titulaires : Monsieur André CROUZIER et Madame Denise GAILLE ; et en qualité de commissaires suppléants : Monsieur Ludovic BLANCHET et Madame Josiane FINAT. Accord unanime des membres du Conseil.

6/ SICTOM

Suite à la fusion de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et la Communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise, qui a entraîné la création d'un nouvel EPCI (« Vichy Communauté »), il convient de désigner 1 titulaire et 1 suppléant susceptibles de siéger au SICTOM, pour représenter la commune de CREUZIER-LE-VIEUX.

Le Maire propose de désigner en qualité de commissaires titulaires : Monsieur Philippe QUAIRE et en qualité de suppléant : Monsieur Jean-Claude POTIGNAT. Accord unanime des membres du Conseil.

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES :

Séance levée à 21h10